



**Bureau sous-régional de la Commission économique
pour l'Afrique en Afrique de l'Est**

Comité intergouvernemental d'experts
Vingt-deuxième réunion
Kigali, 20-22 novembre 2018

***Mise en œuvre de l'Accord portant création de la zone de libre-échange
continentale africaine (ZLECA) en Afrique de l'Est :
De la vision à l'action***

COMMUNIQUÉ DE KIGALI

1. La vingt-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'est tenue à Kigali du 20 au 22 novembre 2018. La réunion a été organisée conjointement par le Gouvernement rwandais et la CEA, sur le thème : « Mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) en Afrique de l'Est : de la vision à l'action ».

2. La réunion a été officiellement ouverte par M. Uzziel Ndagijimana, Ministre des finances et de la planification économique de la République du Rwanda et Président du nouveau Bureau du Comité intergouvernemental d'experts, et par M. Fouady Goulame, Commissaire général au Plan de l'Union des Comores et Président du Bureau sortant du Comité intergouvernemental d'experts. Mme Giovane Biha, Secrétaire exécutive adjointe de la Commission économique pour l'Afrique, et M. Fodé Ndiaye, Coordonnateur résident des Nations Unies au Rwanda, étaient également présents.

3. Les participants ont élu à l'unanimité les membres du Bureau pour la période 2018-2019, comme suit :

Président :	Rwanda
Premier Vice-Président :	Érythrée
Deuxième Vice-Président :	Kenya
Rapporteur :	Seychelles

4. Les délégations des pays suivants ont participé à la réunion : Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Somalie et Soudan du Sud.

5. Outre un grand nombre de parties prenantes rwandaises, les institutions et organisations nationales, sous-régionales, régionales et internationales ci-après étaient représentées à la réunion : African Migration and Development Policy Centre (Centre africain de politiques sur les migrations et le développement) ; Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ) ; Agence de facilitation du Corridor central de transport en transit ; Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) ; Association de gestion des ports de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ; Association des hôteliers ougandais ; Association of Uganda Tour Operators (Association des voyagistes ougandais) ; Autorité de coordination de transit et de transport du Corridor Nord ; Centre africain d'études technologiques (ACTS) ; Centre de recherche sur les politiques économiques ; Centre for Research on Financial Markets and Policy (Centre de recherche sur les politiques et les marchés financiers) ; Chambre de commerce (Comores) ; Chambre sectorielle de l'hôtellerie et du tourisme du Burundi ; Commission de l'océan Indien (COI) ; Commission de l'Union africaine ; Commission nationale de l'énergie (République démocratique du Congo) ; Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ; Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) ; Department of Environment (Second Vice President's Office, Zanzibar, United Republic of Tanzania) [Département de l'environnement (Cabinet du Second Vice-Président de Zanzibar, République-Unie de Tanzanie)] ; Direction générale de l'énergie, des mines et de l'eau (Comores) ; East African Business Council (Conseil des entreprises de l'Afrique de l'Est) ; East African Center for Renewable Energy and Energy Efficiency (Centre est-africain pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique) ; Eastern African Subregional Support Initiative for the Advancement of Women (Initiative sous-régionale d'appui à la promotion des femmes en Afrique de l'Est) ; Ethiopia Tourism Organization (Organisation éthiopienne du tourisme) ; Ethiopian Agricultural Transformation Agency (Agence éthiopienne pour la

transformation agricole) ; (Green Africa Foundation (Fondation pour une Afrique verte) ; Horn Economic and Social Policy Institute (Institut de politique économique et sociale de la Corne de l'Afrique) ; Hotels Association of Tanzania (Association hôtelière de Tanzanie) ; Initiative du bassin du Nil ; Institut éthiopien de recherche pour le développement ; Kenya Bankers Association (Association des banquiers du Kenya) ; Kenya Tourism Federation (Fédération kenyane du tourisme) ; Ministère de l'économie et du commerce, chargé de l'intégration économique (Comores) ; Ministère de l'énergie (Djibouti) ; Ministère de l'énergie (Kenya) ; Ministère de l'énergie (Zanzibar) ; Ministère de l'énergie et des mines (Érythrée) ; Ministère de l'énergie et des ressources en eau (Somalie) ; Ministère de l'énergie et du développement minier (Ouganda) ; Ministère de la conservation de la faune et de la flore sauvages et du tourisme (Soudan du Sud) ; Ministère des finances et du budget (Comores) ; Ministère du commerce (Djibouti) ; Ministère du tourisme, de la faune et de la flore sauvages et des antiquités (Ouganda) ; National Economic and Social Council of Kenya (Conseil économique et social national du Kenya) ; Office national du tourisme du Burundi ; Partners for Peace and Security (Partenaires pour la paix et la sécurité) ; SME Trade Links ; Tanzania Tourism Board (Office de tourisme de la Tanzanie) ; Tourism Confederation of Tanzania (Confédération tanzanienne du tourisme) ; Tourism Finance Corporation (Société financière du tourisme) ; TradeMark East Africa ; Uganda Revenue Authority (Administration fiscale de l'Ouganda) ; Uganda Tourism Association (Association ougandaise du tourisme) ; Université de Bahir Dar (Éthiopie) ; Université de Kabale (Ouganda) ; Université de Kirinyaga (Kenya) ; Université Makerere (Ouganda).

6. Les entités des Nations Unies ci-après étaient représentées : Coordonnateurs résidents des Nations Unies et représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Burundi et au Rwanda ; Programme des Nations Unies pour le développement au Rwanda et en Ouganda ; Bureau intégré des Nations Unies-Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur humanitaire ; Représentant résident des Nations Unies ; Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Le Fonds monétaire international (FMI) était lui aussi représenté à la réunion et des consultants, des journalistes et des fonctionnaires de la CEA étaient également présents. Au total, plus de 250 experts internationaux et rwandais ont participé à la réunion.

7. La programme de travail de la réunion s'est articulé autour des séances plénières ci-après :

a) Aperçu macroéconomique et social de l'Afrique de l'Est : jeter les bases de la création d'un marché continental ;

b) Tirer parti de l'intégration des communautés économiques régionales pour mettre en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : expérience, défis et enseignements tirés ;

c) Mise en œuvre de la Zone continentale africaine de libre-échange en Afrique de l'Est : passer de la vision à l'action ;

d) Le commerce des services et la Zone de libre-échange continentale africaine ;

e) Au-delà du commerce : le Protocole sur la libre circulation des personnes ;

f) Lancement des rapports : *EAC Energy Security Policy Framework* (Le cadre de politique de sécurité énergétique de la CAE) et *East African Monetary Union – Ready or Not?* (L'Union monétaire est-africaine - Prête ou non ?) ;

g) Dîner-table ronde de haut niveau sur le thème : « Tirer parti de la ZLECA pour l'égalité des sexes ».

8. La réunion a également été le cadre des réunions de groupes spéciaux d'experts ci-après :

a) Facilitation du commerce et secteur manufacturier - Comment tirer parti des nouvelles possibilités offertes par le commerce intra-africain ;

b) Contraintes de balance des paiements pesant sur la croissance économique en Afrique de l'Est et importance pour la Zone de libre-échange continentale africaine ;

c) Vers la sécurité énergétique en Afrique de l'Est : maximiser les avantages découlant de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

d) Promotion du commerce des services dans la Zone de libre-échange continentale africaine : financement durable du tourisme.

Messages clefs et mesures

9. Les participants ont noté que l'Afrique de l'Est était une sous-région très performante, affichant la croissance la plus rapide d'Afrique, tout en reconnaissant que cette croissance économique robuste était soutenue par des améliorations de la production agricole et des investissements soutenus dans les infrastructures. Le secteur agricole restait toutefois vulnérable aux chocs climatiques. Les participants ont estimé que des progrès importants avaient été réalisés dans le domaine du développement social, mais que la région avait du mal à réaliser les objectifs de développement durable, en particulier ceux relatifs à la pauvreté, à l'éducation et aux infrastructures.

10. Les participants ont noté que la Zone de libre-échange continentale africaine offrait une occasion unique de tirer parti de la croissance rapide du marché régional, d'où la nécessité d'encourager les États membres à ratifier l'Accord y relatif. Ils ont recommandé que la CEA apporte son soutien à l'élaboration de stratégies nationales de mise en place de la ZLECA. Ils ont souligné la nécessité de consolider les marchés intérieurs, de renforcer les chaînes de valeur régionales et d'accroître la compétitivité des exportations, tout en soulignant que la ZLECA pourrait faciliter ce processus. Reconnaisant l'énorme potentiel d'un marché continental, les participants ont estimé que les problèmes liés aux barrières non tarifaires et aux contraintes liées à l'offre devaient être résolus.

11. Les participants ont salué l'expérience de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) en termes de construction d'un bloc intégré de pays via la création d'une union douanière et d'un marché commun. Ce succès pouvait être attribué à la volonté politique résolue des dirigeants des différents pays. Les participants ont souligné que les gouvernements des États membres de la CAE devraient collaborer plus étroitement avec le secteur privé et que les Africains devraient intervenir comme une seule entité dans les négociations commerciales mondiales.

12. Les participants ont souligné le rôle crucial du secteur privé dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECA et la nécessité de renforcer sa participation aux négociations à tous les niveaux. Ils ont également reconnu que les petites économies pouvaient tirer profit de la ZLECA, demandant des politiques spécifiques pour protéger les groupes vulnérables, notamment les agriculteurs et les petites et moyennes entreprises. Certains participants à la réunion ont réaffirmé qu'une forte volonté politique était nécessaire pour assurer

la réussite de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECA. La volonté politique ne devait pas seulement s'exprimer par la participation de décideurs et d'institutions solides, mais aussi par la participation de diverses parties prenantes, comme des représentants du secteur privé, des membres du monde universitaire et des citoyens.

13. Les participants ont souligné que la libre circulation des personnes, la participation de la diaspora, des normes de niveau élevé, l'innovation et la recherche, une formation appropriée, des infrastructures adéquates et un environnement financier et politique favorable étaient des facteurs favorisant un commerce des services florissant. Ils ont mis en exergue le coût élevé des services dans la vente de marchandises dans la sous-région. Des réformes sérieuses et approfondies pourraient contribuer à réduire ces coûts et, dans le même temps, avoir un effet positif sur le secteur manufacturier. Les participants ont aussi insisté sur la nécessité d'une coordination et d'une coopération accrues entre les secteurs, les organismes de réglementation et les institutions. La nécessité d'adapter et d'harmoniser les mécanismes de gestion des connaissances et de création de pôles de connaissances a également été soulignée. Les participants ont aussi noté que les services en provenance d'Afrique et leur monétisation sur le marché mondial pourraient être encore améliorés.

14. Les participants à la table ronde de haut niveau ont estimé que l'égalité des sexes passait par l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, en particulier l'égalité de rémunération pour un travail égal. Au cours du débat qui a suivi, ils ont souligné que l'éducation était essentielle à la réalisation de l'égalité des sexes. Il subsistait un écart important entre la représentation politique et les niveaux de base, ainsi que des barrières culturelles. Les participants ont également souligné la nécessité de l'éducation, du partage de l'information et de la formation des jeunes et des femmes, en particulier dans les coopératives. Il a également été suggéré que l'Afrique de l'Est profite de ses débuts tardifs en matière de libéralisation et de modernisation pour sauter des étapes et tirer des enseignements de l'expérience des autres. Les participants ont également souligné la nécessité d'inclure une perspective sexospécifique dans les processus nationaux se rapportant à la ZLECA et de mener d'autres études approfondies sur le sujet.

15. Les participants ont reconnu que la libre circulation des personnes faisait partie intégrante de la ZLECA. Bien que 27 pays aient signé le Protocole sur la libre circulation des personnes, il fallait que d'autres le signent pour faciliter la mobilité. La libre circulation des travailleurs sur l'ensemble du continent pourrait contribuer à remédier à l'inadéquation des qualifications et aux pénuries de compétences. En ce qui concerne les migrations, il a été observé que 80 % des migrations africaines étaient en fait intracontinentales. Les participants ont reconnu que les cadres de gouvernance et de réglementation étaient essentiels pour faire en sorte que toutes les parties prenantes tirent profit de la migration et qu'il y ait un équilibre entre les politiques migratoires afin que la libre circulation des personnes ne conduise pas à une traite des êtres humains. Les participants à la réunion ont également reconnu la nécessité de sensibiliser l'opinion et de mener des campagnes de plaidoyer afin de susciter un engagement en faveur de la ZLECA et du Protocole sur la libre circulation des personnes et de renforcer l'appropriation de la mise en œuvre de l'accord à cet égard.

16. Le rapport consacré au cadre de politique de sécurité énergétique de la CAE a été officiellement lancé au cours de la réunion. L'objectif de ce rapport, étape importante en termes de collaboration de haut niveau entre la CEA et la CAE, était de fournir des orientations régionales pour l'élaboration de stratégies nationales de sécurité énergétique.

17. Les participants ont pris note des efforts déployés par la CEA pour éliminer les obstacles non tarifaires grâce à des systèmes de suivi du fret. Ces efforts contribueraient à renforcer la structure liant les autorités fiscales aux douanes d'un pays. Les participants ont également souligné l'importance de l'énergie verte et des programmes de la CAE sur les énergies renouvelables. Il a été rappelé qu'il était très important de rendre l'énergie abordable pour la population et que le développement des interconnexions régionales pourrait faciliter la conduite des affaires. Les participants ont toutefois noté qu'il fallait encore harmoniser la production, le transport et la distribution aux utilisateurs finals.

18. Le rapport intitulé : *East African Monetary Union – Ready or Not?* (L'Union monétaire est-africaine - Prête ou non ?) a également été lancé au cours de la réunion. Les participants ont reconnu la raison d'être de l'Union monétaire est-africaine et les progrès réalisés dans sa mise en place. Il a été souligné qu'il n'y avait eu qu'une convergence partielle entre les principales variables macroéconomiques et que les économies des États de la CAE restaient sensibles aux chocs asymétriques. Pour créer un environnement propice à l'établissement d'une union monétaire avant 2024, une meilleure coordination de la politique monétaire entre les États partenaires de la CAE et la mise en place de mécanismes de contrôle étaient essentielles.

19. Les participants à la réunion de groupe spécial d'experts sur la facilitation du commerce et le secteur manufacturier et sur l'exploitation des nouvelles possibilités offertes par le commerce intra-africain ont débattu du commerce intrarégional, des obstacles rencontrés et de l'impact de la facilitation du commerce. Notant que le commerce intrarégional avait stagné au cours des deux dernières années, ce qui était préoccupant, ils ont estimé que le faible niveau du commerce intra-africain pouvait être attribué à plusieurs facteurs, notamment la forte dépendance à l'égard des exportations de produits de base peu diversifiées ou à faible valeur ajoutée, la circulation coûteuse des biens et des intrants, qui sapait la compétitivité, la médiocrité des infrastructures et le chevauchement des communautés économiques régionales. Il a également été noté que la politique industrielle n'avait pas été coordonnée aux niveaux régional et continental, ce qui compromettait la capacité des pays africains d'ajouter de la valeur à leurs exportations ou de développer des industries locales qui pourraient participer aux chaînes de valeur mondiales. Les participants ont reconnu que la facilitation du commerce à travers l'Afrique de l'Est avait bénéficié de la simplification des procédures douanières et d'un traitement plus rapide des expéditions dans les ports et que les pays de la CAE, en moyenne, avaient de meilleurs résultats que les autres pays de la région en termes de commerce.

20. Les participants ont recommandé que la région mette en œuvre des politiques intérieures et investisse pour réduire les coûts du commerce intra-national et faire en sorte que tous les pays bénéficient des interventions multilatérales de facilitation du commerce. Des efforts devraient être déployés pour accroître la concurrence dans certains secteurs des services, tels que la logistique et les transports, afin de stimuler le secteur manufacturier. En outre, la capacité régionale de création de valeur ajoutée devrait être renforcée pour faire correspondre les volumes d'exportation aux volumes d'importation.

21. Les participants ont reconnu que l'accord portant création de la ZLECA offrait un cadre global pour l'économie bleue, soulignant la nécessité d'exploiter les possibilités de transport maritime et fluvial. En ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication (TIC), une coordination régionale visant à réduire le coût du transport entre les ports et les diverses destinations nationales était nécessaire. Pour faciliter le commerce des services, il a été convenu qu'un cadre régional d'accréditation devrait être mis en place pour faciliter la circulation des travailleurs. S'agissant de l'industrie manufacturière, les participants ont recommandé la création

de centres de valeur ajoutée le long des corridors de transport. Il a également été suggéré que l'opérationnalisation de la ZLECA pourrait inclure l'adoption des meilleures pratiques des communautés économiques régionales.

22. La réunion du groupe d'experts sur les contraintes de balance des paiements pesant sur la croissance économique en Afrique de l'Est et leur importance pour la ZLECA a porté sur les importants déficits courants actuels de la région, qui étaient principalement imputables aux déficits commerciaux. Les participants ont reconnu que les déficits de la balance courante avaient un impact négatif sur la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel par habitant. Ils ont proposé qu'une analyse plus approfondie de l'effet des taux de change, de la qualité de la gouvernance et des relations bilatérales de balance des paiements soit effectuée. La nécessité d'améliorer la qualité des données relatives à la balance des paiements a également été soulignée. Les participants à la réunion ont examiné l'expérience acquise en matière de politique et de résultats à l'exportation dans différents pays. L'importance d'une politique appropriée associée à des institutions efficaces pour la promotion des exportations a été soulignée. Les participants ont reconnu la nécessité de surveiller et d'évaluer l'efficacité des mesures politiques. Il a également été proposé que les pays africains se tournent vers l'intérieur et exploitent le potentiel de leurs marchés nationaux.

23. Les participants sont convenus qu'il fallait mobiliser l'épargne et la traduire en investissements productifs, étant donné l'écart entre le taux d'investissement qui était élevé et le taux d'épargne qui était faible. Il a été noté qu'il était essentiel de sélectionner et de gérer les investissements directs étrangers de façon à atteindre l'objectif de promotion des exportations et qu'une évaluation complète des coûts et des avantages était nécessaire avant d'accorder des mesures d'incitation supplémentaires aux investisseurs. Les participants ont en outre suggéré que les gouvernements collaborent étroitement avec le secteur privé pour identifier les contraintes pesant sur les différents secteurs afin d'améliorer l'environnement des entreprises.

24. La réunion du groupe d'experts organisée sur le thème de la sécurité énergétique en Afrique de l'Est a donné lieu à un examen des éléments du cadre stratégique de la CAE en matière de sécurité énergétique concernant la sensibilisation et la prise en compte de directives venant des États membres pour des mesures de suivi au niveau national. Les participants à la réunion ont reconnu que l'Afrique de l'Est dépendait beaucoup de l'énergie de la biomasse, avec des écarts importants dans la demande et l'offre et des modèles d'approvisionnement non durables. Ils ont recommandé que les ressources énergétiques et les technologies de cuisson de substitution visant à réduire la dépendance à l'égard de la biomasse soient développées à plus grande échelle. Ils ont également préconisé un financement supplémentaire du secteur de l'énergie de la biomasse grâce à une plus grande participation du secteur privé, notamment la promotion de modèles commerciaux éprouvés.

25. Les participants ont mis l'accent sur les difficultés existant dans la sous-région s'agissant de la sécurité de l'approvisionnement en électricité et sur la nécessité de poursuivre les efforts visant à accroître cet approvisionnement. Ils ont également affirmé qu'il importait de continuer à faciliter le commerce régional de l'électricité. Ils ont recommandé que la CEA apporte un appui aux États membres pour diversifier la production, développer des infrastructures, réduire les pertes et améliorer l'interconnexion régionale. En ce qui concerne le pétrole et le gaz, les participants ont noté l'importance des oléoducs, de l'aménagement des couloirs de transport, des liaisons ferroviaires et du développement des raffineries et ont recommandé que les États membres utilisent le cadre stratégique de la CAE pour élaborer leurs stratégies nationales de sécurité énergétique. Les participants ont aussi demandé la mise en place d'un programme spécial sur la

sécurité énergétique axé sur les États insulaires et recommandé que la mise en œuvre des plans régionaux de développement et d'interconnexion des infrastructures soit accélérée.

26. Les participants à la réunion de groupe spécial d'experts organisée sur le thème : « Promotion du commerce des services dans la Zone de libre-échange continentale africaine : financement durable du tourisme » ont indiqué que le faible niveau des investissements touristiques dans la sous-région pouvait être attribué à des problèmes de sécurité, à l'insuffisance des infrastructures touristiques, au manque de diversification et d'innovation des produits, à l'absence de promotion de la région comme destination unique des investissements, au manque de compétences dans le tourisme et à l'absence de transparence. En outre, les participants ont noté qu'il fallait très longtemps pour que les projets et les entreprises touristiques atteignent le seuil de rentabilité, ce qui plaide en faveur d'un financement durable à long terme. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer les compétences des acteurs des secteurs privé et public en matière de financement des investissements touristiques et de gestion de projets. Ils ont également souligné l'importance des petites et moyennes entreprises et la nécessité de soutenir les politiques pour assurer leur pleine intégration dans les chaînes de valeur du tourisme.

27. Les participants à la réunion de groupe spécial d'experts ont recommandé aux États membres de créer une catégorie de ressources réservées au tourisme, à l'instar de ce qui se faisait au Kenya. Pour alimenter ces fonds, il a été suggéré que les États membres étudient des moyens novateurs de financement, tels que la fixation d'une taxe basée sur le tourisme (par exemple, une taxe sur les nuits d'hôtel ou une taxe d'aéroport). Il a également été suggéré que les États membres envisagent la mise en place de mécanismes de réduction des risques afin d'encourager les banques et les institutions financières à soutenir les projets touristiques, et qu'ils élaborent des comptes satellites du tourisme et formulent des plans directeurs pour le développement du tourisme, qui fourniraient des informations sur le niveau des dépenses d'équipement et contribueraient à l'élaboration des politiques. Enfin, la réunion a suggéré que la CEA fournisse les services techniques et consultatifs nécessaires aux États membres et aux communautés économiques régionales, notamment en ce qui concerne la création de comptes satellites nationaux et régionaux du tourisme et l'élaboration de plans directeurs du tourisme.

28. Les participants à la vingt-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est de la Commission économique pour l'Afrique ont adressé leurs sincères remerciements au Gouvernement rwandais pour son accueil et son hospitalité, et pour la qualité des installations mises à leur disposition. Le thème et le lieu de la vingt-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts devaient être déterminés ultérieurement, en étroite consultation avec le Bureau de la vingt-deuxième réunion.
